



Etaient présents :

Pierre JAULIN, Jacques CHABOT, Michel DUBREUIL, Jean-Pierre BARBOT, Michel NAULEAU, Jean-Marie RIBEREAU, Alain RIVIERE, Hubert RENAULT, Joël BONIFACE, Gaël PANNETIER, Charles AUDOIN, Pierre BOBE, Isabelle JANE, Christian BOURDIER, Jean-Michel DROILLARD, Mathieu DURAND

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP, Mickaël PASQUIER

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN, Président du GAL, ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu précédent
- 2) Informations générales sur le programme
- 3) Bilan financier du programme
- 4) Examen des dossiers complets pour validation
- 5) Examen des dossiers culturels pour avis d'opportunité
- 6) Questions diverses

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 9 DECEMBRE 2009

Le compte rendu a été envoyé par mail le 5 janvier 2010

➔ **Aucune remarque n'est effectuée, le compte rendu est validé à l'unanimité**

II. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROGRAMME

1. Bilan 2009 du programme Leader

Un bilan complet a été envoyé aux membres du comité de Programmation avec la convocation

Les principales informations à retenir :

Nombre de comités de programmation tenus : **4**

Nombre de dossiers validés : **27**

Montant total subvention Leader attribuée : **268 798 €**

Coût global des opérations retenues : **1 818 138 €**

Subvention moyenne attribuée : **9 955 €**

60 % des dossiers validés ont été déposés par des privés, qui sont essentiellement des agriculteurs

Par contre **70 %** des fonds ont bénéficié aux collectivités et principalement aux CdC

La culture représente le $\frac{1}{4}$ des subventions attribuées en 2009 avec près de **70 000 €**. Avec les services à la population, ils représentent **près de la moitié** de l'enveloppe attribuée

Le programme est intervenu dans chaque Communauté de communes avec en moyenne 3 dossiers.

Le montant de subvention par habitant est sensiblement le même par CdC

Tous les cantons du territoire sont concernés par le programme. On remarquera que c'est le canton de Brossac qui compte le plus de projets alors que dans l'ancien programme, c'était le contraire.

2. Réunion régionale des Présidents de GAL

La Préfecture de région et la DRAAF réunissent tous les Présidents de GAL vendredi 2 avril afin de faire un bilan sur la première année de fonctionnement et examiner les améliorations qu'il est possible d'apporter au programme.

3. Circulaire sur TVA

Le GAL a reçu une note informant que désormais la TVA n'est plus éligible pour tous les dossiers portés par des organismes publics, même s'il s'agit de dépenses de fonctionnement.

La subvention sera donc votée sur le HT.

Cette règle européenne a été instaurée en 2005 mais ne s'applique que depuis janvier 2010 et uniquement pour le FEADER (les autres fonds européens devraient suivre).

4. La coopération

La commune d'Aubeterre souhaite organiser un projet de coopération autour de son église souterraine : Etablir un partenariat avec St Emilion qui n'existe pas actuellement, édition d'une publication commune, organisation d'un colloque européen...

Notre ancien partenaire portugais nous a sollicité pour poursuivre la coopération sur deux sujets : édition d'un CD musical avec des enfants de chaque territoire et diagnostiquer le potentiel énergétique de chaque territoire.

III. BILAN FINANCIER

1. Etat d'avancement de la consommation des crédits

L'animateur du programme fait le point sur la consommation des crédits :

Avant ce Comité :

Montant programmé : 268 771.67 € soit 17.68 % de l'enveloppe totale

Une fiche action consommée à plus de 50 % : celle liée à la vente directe (solde restant environ 23 000 €)

Demandes présentées lors du prochain comité : 25 154.02 €. On sera déjà en déficit de crédits. Les dossiers et l'enveloppe avaient été sous estimés sur cette mesure lors de l'élaboration de la candidature.

Quelles solutions ?

Certaines fiches actions étant sous consommées, comme par exemple la 121 C1 (les dossiers étant prioritairement orientés vers le Plan de Performance Energétique car plus avantageux), **des transferts de crédits seront effectués lors du prochain comité.**

Il est rappelé que le GAL se réserve le droit de ne pas attribuer forcément les sommes demandées.

Après ce comité :

4 dossiers sont proposés à la programmation pour une somme de 64 460.10 €.

Le taux de programmation passera à 22 % sur l'enveloppe globale si tout est validé dans l'état.

2. Les paiements réalisés

6 paiements ont été réalisés pour l'instant dont 2 soldes. Montant total versé : 97 355.89 €.

a. Avenants

Maître d'ouvrage : Association Chant'Aubeterre

Dossier : Le Messie de Haendel

Motifs : Réajustement des dépenses entre les postes afin de pouvoir verser la subvention.
Mettre le taux maximum d'aides publiques à 100 %

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Postes | Prévisionnelles | Réelles | Financier | Programmé | Réelles |
| Cachets musiciens | 7 938.79 € | 9 037.45 € | Région | 2 013.80 € | 2 013.80 € |
| Cachets artistes | 4 131.36 € | 2 250.00 € | Conseil Général | 2 000.00 € | 2 000.00 € |
| Cachet chef de chœur | 332.11 € | 1 653.29 € | CdC 3B | 800.00 € | 800.00 € |
| Communication | 1 200.00 € | 1 421.40 € | CdC Chalais | 1 100.00 € | 1 100.00 € |
| Location de matériels | 200.00 € | 389.30 € | CdC Montmoreau | 1 000.00 € | 1 000.00 € |
| SACEM | 2 330.00 € | 132.74 € | LEADER | 3 192.00 € | 3 192.00 € |
| Total des dépenses | 16 132.26 € | 14 884.18 € | Total aides publiques | 10 105.80 € | 10 105.80 € |
| Recettes | 3 500.00 € | 4 100.00 € | Autofinancement | 2 526.46 € | 678.38 € |
| Total dépenses éligibles | 12 632.26 € | 10 784.18 € | TOTAL | 12 632.26 € | 10 784.18 € |

Une erreur dans le document envoyé a été faite (le montant total des aides publiques est de 10 105.80 € et non de 8 627.34 €) et corrigée en séance.

Aucune autre remarque n'est effectuée, **les membres du comité de programmation valident cette reprogrammation et autorisent le Président du GAL à signer l'avenant**

IV. COMITE DE PROGRAMMATION

1. Cdc du Pays d'Aubeterre, aménagement d'une base d'embarquement pour canoës

La Dronne est un atout paysager et touristique important pour le Sud Charente. Le plan vallée, initié par la Région Poitou-Charentes, a par ailleurs identifié la Dronne comme une des 7 vallées clef de la Région. C'est également un des 5 projets structurants identifiés dans le Contrat Régional de Développement Durable

Projet présenté à Leader : nettoyage du site, aménagement d'une aire d'embarquement avec chemin et parking pour les canoës.

Le montant des dépenses éligibles est de 25 122 €, l'aide sollicitée est de 13 817.10 € soit 55 % de la dépense éligible.

Avis réglementaire favorable de la DDT

Jean-Marie RIBEREAU, le représentant de la Cdc d'Aubeterre est invité à quitter la salle pendant le débat et le vote

➡ **Ce projet est validé à l'unanimité**

a. SIAH du bassin de la Tude, installation de systèmes d'abreuvement

Cette opération a été présentée lors du Comité de Programmation du 9 décembre 2009 et a obtenu un accord de principe.

Ce projet consiste à supprimer l'abreuvement direct du bétail dans la rivière en installant des pompes de prairies. Ce projet est pilote au niveau de l'Agence de l'eau « Adour Garonne ».

Le programme nécessite un investissement en abreuvoirs de prairies avec installation de :

- points d'abreuvements : pompes de prairie et abreuvoirs gravitaires,
- de passerelles,
- de clôtures.

Des conventions seront signées avec les éleveurs qui participeront à hauteur de 20% du coût du matériel.

Le montant des dépenses présentées est en TTC mais du fait de la nouvelle règle le coût éligible est en HT, soit 41 961.07 €.

L'aide sollicitée est de 5 276 € soit 12.57 % des dépenses éligibles

Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de recevoir la réponse écrite de la DIREN

Un membre du GAL demande si ce projet peut-être reproduit sur un autre bassin versant et soutenu par le Leader.

Le Président du GAL et la représentante de la DDT répondent par l'affirmative. Ce projet étant expérimental, l'aide de l'Agence de l'Eau ne sera peut-être pas reconduite

Joël BONIFACE, Président du Syndicat et Gaël PANNETIER technicien sont invités à quitter la salle.

⇒ Ce projet est validé à l'unanimité

b. Commune de BONNES, restauration et mise en valeur du retable

La commune de Bonnes possède, au sein de son église inscrite, un magnifique retable en bois noyer sculpté du XVIIIe siècle (inscrit à l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers des monuments historiques). Ces œuvres, très intéressantes selon les spécialistes de la restauration, sont en très mauvais état et il est urgent d'entreprendre leur restauration.

L'église de Bonnes, qui a déjà subi deux phases de travaux importantes est ouverte tous les jours au public. Elle est située sur le chemin de St Jacques de Compostelle. C'est un lieu très fréquenté.

La commune de Bonnes adhère au circuit art roman du Pays Sud Charente.

Le montant des dépenses éligible est de 42 250.33 €. L'aide sollicitée est le montant plafond, soit 8 000 €, ce qui représente un taux de 18.93 %

Avis réglementaire favorable de la DDT

⇒ Ce projet est validé à l'unanimité

c. Pays Sud Charente, animation/gestion 2010 du programme Leader

Financement de l'animation et de la gestion du programme leader pour l'année 2010

Le montant des dépenses éligibles est de 67 940 €. Le montant sollicité est de 37 367 €, soit 55 % des dépenses.

Avis réglementaire favorable de la DRAAF.

⇒ Ce projet est validé à l'unanimité

V. LES DOSSIERS CULTURELS

Rappel du contexte :

Le montant prévisionnel total de l'enveloppe culture est de **260 000 €**, soit une moyenne à attribuer par an de **52 000 €**. En 2009, **89 233,03 € ont été votés**. Il reste donc à programmer la somme de **170 766.97 €**, soit une moyenne d'environ **42 700 € par mois**. Pour 2010, le montant sollicité est de **72 190 €**

Pour faire face à cette situation le GAL a décidé de faire un appel à projet afin de recenser tous les projets 2010 et pouvoir ajuster au mieux l'intervention du Leader.

Rappel des demandes :

- **Les saisons culturelles** : Plafond par dossier : 10 000.00 €

➤ Cdc Chalais, saison culturelle 2010

Financement de la saison 2010

6 spectacles sont prévus

Le budget prévisionnel est de 11 640.00 €. Le montant éligible à Leader est de 11 340 €

L'aide sollicitée est de 4 190.00 € soit 35.9 % du budget total

➤ Cdc 3B, saison spectacle vivant 2010

Financement de la saison 2010 qui se déroule essentiellement au théâtre du château à Barbezieux mais qui propose également des animations décentralisées

12 animations de proposées

Budget prévisionnel : 160 621 €, éligible Leader 105 673 € moins la billetterie soit 103 113.76 €

L'aide sollicitée est de 10 000 € soit 6.22 % du budget total

➤ Cdc 3B, saison arts plastiques 2010

Financement de la saison arts plastiques 2010 à l'Espinoa à Baignes

6 rendez-vous de programmés

Budget prévisionnel de 81 500 €, éligible leader 28 090 €

L'aide sollicitée est de 10 000 € soit 12.27 % du budget total

➤ Cdc du Montmorélien, saison culturelle 2010

Financement des animations 2010

3 animations de prévues, c'est le minimum pour être dans la catégorie « saison ».

Budget prévisionnel : 59 630 €, éligible Leader 53 600 €, moins les recettes, soit un total de 45 959.55 €.

L'aide sollicitée est de 10 000 € soit 16.8 % du budget total

- **Les résidences à l'échelle Pays** : Plafond : 7 500.00 €

➤ **Arsénique théâtre, résidence de création « souvent je ris la nuit »**

Résidence de création qui se déroule au Maine Giraud à Champagne-Vigny de mars à juin 2010.

Thème : spectacle de théâtre, danse, vidéo, laser, musique et chant. Le spectacle a pour titre « Souvent je ris la nuit » et est inspiré de l'œuvre de Victor Hugo.

Ce projet est suivi par la médiatrice culturelle du Pays Sud Charente. Les partenaires pour ce projet sont : Lycée professionnel Agricole, Conservatoire de Barbezieux, Amicale Laïque de Chalais, LECAU, Pepss's.

La première représentation de ce spectacle se déroulera le 5 juin lors du festival romantique

Le Budget prévisionnel est de 34 800 €. Le montant éligible leader est de 34 100 €.

Le montant sollicité est de 7 500 € soit 21.6 % du budget global.

➤ **Association Champ-Bouletout, résidence de création du spectacle « un quignon pour 4 »**

Résidence d'artistes et création du spectacle « Un quignon pour 4 » qui se déroulera à La Vergne à St Romain du 12 au 16 avril pour les ateliers cirque et du 19 au 30 avril pour la résidence

Les enfants des centres de loisirs auront la possibilité de bénéficier des ateliers cirque, des rencontres seront organisées durant la résidence avec d'autres publics : club théâtre de lycée (LISA, Charles de Coulomb), collège de Chalais, Montmoreau.

Budget prévisionnel de 17 040 €, tout est éligible à Leader. Aide sollicitée est de 7 500 € soit 44 % du budget global

- **Eco festival** : Plafond : 5 000.00 €

➤ **Association Respire, Respire Jazz Festival**

2^{ième} édition de ce festival de Jazz. Il se déroulera cette année les 2, 3 et 4 juillet 2010 à l'Abbaye de Puypéroux

La manifestation se déroulera du vendredi soir au dimanche soir avec chaque soir un concert.

La programmation est assurée par Pierre Perchaud, musicien de Jazz, guitariste professionnel qui a fait ses études au conservatoire de Barbezieux puis d'Angoulême. Il enseigne au centre de Musiques Didier Lockwood à Paris et est membre de l'orchestre National de Jazz.

La manifestation a obtenu l'année dernière le label éco festival et a refait une demande pour cette année.

Le budget prévisionnel est de 37 138 €. Le montant éligible leader est de 31 938 € moins les recettes, soit 26 348 €. L'aide sollicitée est de 5 000 €, soit 135 % du budget global

➤ **Association Champ-Bouletout « Belzagot Circus »**

Il s'agit de la 3^{ième} édition du Festival. Il se déroulera à St Laurent de Belzagot les 21 et 22 août 2010.

Programmation de spectacles d'arts de la rue sur le samedi et le dimanche afin de toucher à la fois un public jeune et familial. Comme lors des éditions précédentes, des ateliers cirque pour les enfants seront animés par une compagnie professionnelle durant le festival.

En 2010, Belzagot Circus sera de nouveau un éco festival

1 500 personnes sont attendues

Le budget prévisionnel est de 26 515 €. Éligible leader 22 145 € soit 18 290 € recettes déduites

L'aide sollicitée est de 5 000 € soit 18.9 % du budget global

➤ Association Champ-Bouletout « Belzagot Circus »

L'association CAJOU a pour objectif de diffuser la culture brésilienne sur le territoire à travers l'organisation de concerts, de spectacles pour enfants, d'expositions, de cinéma, d'ateliers de danse et de sensibilisations aux problèmes environnementaux, sociaux et géopolitique du Brésil.

Du 2 au 9 octobre, CAJOU organise son 3^{ième} festival brésilien en Sud Charente en partenariat avec le centre de découverte d'Aubeterre pour la partie « eau et changements climatiques ».

L'association a sollicité label éco festival

Le Budget prévisionnel est de 19 210 €. Le montant éligible est de 15 972 €.

Les débats :

D'entrée de jeu, les membres du GAL s'accordent sur l'idée de gérer au mieux l'enveloppe restante et de ne pas rajouter de crédits pour l'instant.

Pour Charles AUDOIN, se pose la question de la politique culturelle à mettre en place : qu'elles sont nos priorités ? Que voulons-nous aider ?

Jacques CHABOT rappelle que l'on a souhaité privilégier les saisons culturelles, que l'on a poussé les Cdc à les mettre en place, il ne s'agit pas de faire marche arrière maintenant.

Angélique CHASSELOUP intervient en soulignant que l'aide Leader doit être dégressive pour les manifestations récurrentes et que c'est au GAL de se fixer les règles (-10 %, -20 %... ?). L'innovation est un des fondements du programme Leader et c'est ce qui justifie cette dégressivité.

Un membre du GAL demande une définition de l'innovation. Est-ce que changer de spectacle dans une saison culturelle c'est innover ?

Pour Jean-Marie RIBEREAU pratiquer la dégressivité permet aussi d'anticiper l'avenir quand l'aide leader sera moins importante voire terminée.

Suite à ces discussions, il a été décidé de :

- privilégier les saisons culturelles
- traiter les dossiers de manière équitable en mettant des taux d'intervention commun, à savoir 15 % pour les saisons culturelles et 10 % pour les autres manifestations

Les dossiers déposés seront donc examinés une fois complets et en tenant compte des taux d'intervention décidés. Le GAL n'a pas examiné les dossiers en détail, il n'a donc pas donné d'accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance